

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 27 MAI 2016**

L'an **deux mille seize** et le **vingt-sept** du mois **de mai** à **17 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 mai 2016**.

Date d'affichage : **20 mai 2016**.

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA – Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

**Absents représentés :**

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Armel AÏTA -

**Secrétaire de séance :** Mme Martine GRECO –

**DELIBERATION N° 2016/25    Pour : 10    Contre : 00    Abstention : 00**

**OBJET : CONVENTION SIMPLIFIEE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR  
LE COMMERCE MULTISERVICES DE MONTAGNAC – MONTPEZAT : CHOIX D'UN  
(OU D'UNE) NOUVEL (LE) EXPLOITANT (E)**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le 29 avril 2016 (délibération N° 2016/21), le conseil municipal avait pris la décision d'engager une nouvelle procédure de mise en concurrence et de dévolution d'une convention simplifiée de Délégation de Service Public (DSP) afin de choisir un (ou une) nouvel (le) exploitant (e).

Il précise :

- qu'une offre de candidature est parue dans « La Provence », le 05 mai 2016 et a été affichée sur les panneaux d'affichage de la mairie ;
- qu'un candidat a été reçu par les conseillers municipaux ;
- que la convention qui sera signée a été portée à sa connaissance.

Enfin Monsieur le Maire donne lecture de la convention simplifiée de Délégation de Service Public et propose de désigner Monsieur Rémy GODEFROY comme exploitant de ce commerce multi services.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident de voter à main levée.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **DESIGNE** Monsieur Rémy GODEFROY comme nouvel exploitant du commerce multiservices de Montagnac - Montpezat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer en son nom la convention simplifiée de Délégation de Service Public pour le commerce multiservices de la commune de Montagnac – Montpezat avec Monsieur Rémy GODEFROY.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**François GRECO**